

Fiche de Formation 2 : Initiale plus de 300 salariés

Objectif général de la formation : Renforcer les compétences des membres du CSE des entreprises de plus de 300 salariés en matière de santé, sécurité, et conditions de travail, afin qu'ils puissent assumer pleinement leurs responsabilités.

Type de public : Membres du CSE nouvellement élus ou désignés dans des entreprises de plus de 300 salariés.

Durée : 5 jours (35 heures)

Coût : 300€/jour/stagiaire

Prérequis : Aucun prérequis spécifique n'est exigé pour cette formation.

Accessibilité aux PSH : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Des aménagements spécifiques peuvent être mis en place en fonction des besoins.

Lieu de la formation : Maison de l'Entreprise Innovante (MEI), Champs-sur-Marne

Objectifs pédagogiques généraux :

1. De développer leur aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail ;
2. De les initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Objectif opérationnel :

- Identifier et analyser les principaux risques professionnels rencontrés dans les grandes entreprises, avec un focus particulier sur les risques liés à la coactivité, conformément au Décret n°92-158 du 20 février 1992 et au plan de prévention.
- Renforcer les compétences en création et mise à jour du DUERP, en tenant compte de la complexité des opérations dans les grandes structures.
- Acquérir des compétences avancées en gestion des crises, en incluant la préparation, la réaction, et la récupération après un incident majeur.
- Développer une approche systématique de la prévention, avec des stratégies spécifiques pour gérer les risques de coactivité et autres risques complexes.

Formateurs :

- Jean-Marie EMMA, Ingénieur BTP et IPRP, formateur en santé, sécurité au travail.
- Aurélia MAXIMIN, Consultante et formatrice QHSE.

Moyens pédagogiques et modalités d'évaluation :

- Exposés interactifs et discussions de groupe
- Mises en situation pratiques et études de cas
- Utilisation de supports visuels (PowerPoint, vidéos)
- Chasse aux risques virtuelle avec casques de réalité virtuelle
- Documentation remise aux stagiaires (supports papier et numérique)
- Simulation de chasse aux risques.
- Synthèse des compétences acquises (QCM intermédiaire et cas pratique).
- Évaluation finale (QCM final) et retours d'expérience.

Matériel pédagogique :

- Vidéoprojecteurs, systèmes de sonorisation, paper boards
- Tablettes pour les stagiaires
- Casques de réalité virtuelle pour simulations

Contenu de la formation :**Jour 1 : Identification des risques et cadre réglementaire**

- Présentation des risques professionnels complexes, y compris ceux liés à la coactivité.
- Cadre législatif, y compris le Décret n°92-158 du 20 février 1992 et le plan de prévention.
- Introduction aux missions du CSE et de la CSSCT.

Jour 2 : Analyse des risques et coactivité

- Analyse approfondie des risques de coactivité.
- Études de cas sur des accidents majeurs en grande entreprise.
- Méthodologies pour gérer les risques de coactivité.

Jour 3 : DUERP et gestion des risques complexes

- Techniques avancées pour la création et la mise à jour du DUERP.
- Intégration des risques complexes et de coactivité dans le DUERP.
- Cas pratiques : Plan de prévention pour coactivité.

Jour 4 : Gestion des Risques Psychosociaux (RPS) dans les Grandes Entreprises

- Introduction à la gestion des RPS : identification, prévention et réponse en entreprise de plus de 300 salariés.
- RPS spécifiques aux grandes entreprises et rôle du référent harcèlement selon l'Accord du 6 octobre 2023.
- Simulation de gestion des RPS et mise en place de procédures anti-harcèlement, SASU HYSES – Maison de l'Entreprise Innovante – Champs-sur-Marne

suivie d'un débriefing.

Jour 5 : Synthèse et application

- Chasse aux risques in situ.
- Synthèse des connaissances et partage des meilleures pratiques.
- Évaluation finale et certification.

Informations pratiques

Contact :

2 bis rue Alfred NOBEL – Maison de l'entreprise et de l'Innovation

Tél : +33 (9) 83 87 49 22

Port : +33 (6) 48 66 30 34

Email : contact@hyses.fr

Site web : www.hyses.fr

Réglementation :

- **Article L2315-18 du Code du travail** : Même disposition que pour les entreprises de moins de 300 salariés, stipulant que les membres du CSE doivent recevoir une formation pour exercer leurs missions.
- **Article R2315-21 du Code du travail** : Pour les entreprises de plus de 300 salariés, la durée minimale de la formation est également de 5 jours lors du premier mandat.

